

Le 13 AVRIL 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska tenue le mardi 13 novembre 2021 à 20 h, en la salle municipale, située au 531, rue de l'Église Sud, à Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers Paul Thériault, Marc Landry, Claude Lévesque, Steeve Santerre et Vital Morin, sous la présidence de Madame Louise Hémond, Maire, formant quorum.

Était également présente Madame Maude Pichereau, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière et Monsieur Cédric Lauzon à titre d'agent développement et de loisirs. Ainsi que Monsieur Pierre-Luc Boulet et Dominique Lapierre pour la firme MNP.

Cette séance ordinaire se tint en huis clos et en respectant les mesures de distanciation sociale, étant donné la situation actuelle de la pandémie COVID-19 et tel que recommandé par la Santé publique du Québec. La séance fut enregistrée tel stipulé dans le décret # 2020-028 (adopté le 25 avril 2020) concernant l'obligation de publier l'enregistrement audio ou vidéo des délibérations et de prises de décisions sur le site Internet de la municipalité durant la période de pandémie.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame Louise Hémond déclare la séance ouverte.

2021-04-053

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé, en laissant l'item « Autres sujets » ouvert.

2021-04-054

ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MOIS DE MARS 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

DE l'adopter tel que rédigé.

2021-04-055

PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ AINSI QUE DU RAPPORT DE VÉRIFICATION – EXERCICE FINANCIER 2020

ATTENDU que Monsieur Pierre-Luc Boulet, pour la firme Deloitte de Rimouski, fait la lecture et donne les explications du rapport financier et du rapport de vérification des opérations de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska pour l'année 2020 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal se dit satisfait et accepte le rapport financier et le rapport de vérification de l'exercice se terminant le 31 décembre 2020, tel que présenté par la firme Deloitte de Rimouski.

2021-04-056

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-02 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 90-02-04 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE D'ARTISANAT RELIÉ AU GROUPE « COMMERCE ET SERVICE 1 » DANS UN BÂTIMENT COMPLÉMENTAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement ;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 12 mars dernier annonçant aux personnes intéressées la possibilité de demander que la disposition du SECOND projet soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 2021-02 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 13 avril 2021 puisque la municipalité n'a reçu aucune demande valide suite à l'affichage de l'avis public du 12 mars 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE soit adopté le règlement no 2021-02, conformément aux dispositions de l'article 135 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le présent règlement entrera en vigueur suite à la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Kamouraska.

2021-04-057

DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ET INSPECTEURS SUPPLÉANTS

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska ;

ATTENDU que la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes ;

ATTENDU que la MRC de Kamouraska a récemment embauché madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale, afin d'être en mesure d'assumer ses obligations contractuelles envers les municipalités en cette matière ;

ATTENDU que madame Roy-Mailloux est susceptible d'intervenir sur le territoire de l'ensemble des 14 municipalités qui adhèrent à ladite entente ;

ATTENDU qu'en conséquence, il y a lieu que les municipalités confirment l'inspecteur régional en bâtiment et en environnement agissant sur leur territoire et désigne également les inspecteurs et inspectrices suppléants(es), dont l'inspectrice régionale nouvellement embauchée, madame Janie Roy-Mailloux, au sein de l'équipe d'inspection régionale de la MRC de Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Hélène Lévesque à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement et désigne également messieurs Donald Guy et Gilles Plourde, ainsi que madame Janie Roy-Mailloux à titre d'inspecteurs régionaux en bâtiment et en environnement suppléants;

2021-04-058

OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE PROTECTION INCENDIE EN BÉTON

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro 2019-120-02 déposé sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SÉAO) pour la construction d'un réservoir de protection incendie en béton ;

CONSIDÉRANT le compte-rendu de l'ouverture des soumissions daté du 16 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'estimé de la dépense était de cent-quatre-vingt-mille neuf-cent-quatre-vingts dollars (180 980 \$), excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse, soit celle de Bourgoin Dickner au montant de cent quarante-neuf-mille trois-cent-trente-quatre dollars (149 334 \$), excluant les taxes, est conforme ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la soumission de Bourgoin Dickner au montant de cent quarante-neuf-mille trois-cent-trente-quatre dollars (149 334 \$), excluant les taxes, pour la construction d'un réservoir de protection incendie en béton.

QUE le surplus accumulé affecté à la construction de citernes de soixante-quinze mille dollars (75 000 \$) soit utilisé pour couvrir une partie de la dépense.

QUE le reste de la dépense soit puisé à même les surplus accumulés non affectés de la municipalité.

2021-04-059

OCTROI DU MANDAT DE SURVEILLANCE DE LA CONSTRUCTION D'UN RÉSERVOIR DE PROTECTION INCENDIE EN BÉTON

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un réservoir de protection incendie, lequel sera réalisé à l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT la complexité du devis et des exigences liées à la réalisation du projet ;

CONSIDÉRANT l'offre de Guillaume Bouchard pour la surveillance de ce chantier, au montant de trois mille huit cent quarante dollars (3 840 \$), excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte l'offre de Guillaume Bouchard pour la surveillance du chantier de construction du réservoir de protection incendie en béton, au montant de trois mille huit cent quarante dollars (3 840 \$), excluant les taxes ;

2021-04-060

OCTROI DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS

CONSIDÉRANT que la dernière vidange des boues aux étangs aérés remonte à 2010 ;

CONSIDÉRANT le rapport de mesure des boues aux étangs aérés pour l'année 2020, réalisé par la firme Écol'eau, lequel recommande la vidange ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dispose d'un surplus affecté à la vidange des boues de soixante-quatre mille dollars (64 000 \$) ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Simetech, séparée en un montant forfaitaire de trente-sept mille trois cent soixante-dix-sept dollars et dix-sept cents (37 377,17 \$) et en un montant de trois cent onze dollars (311 \$) par tonne métrique pour un estimé de quatre-vingt-dix (90) tonnes métriques, les dépenses forfaitaire et estimée s'additionnant pour un total de soixante-cinq mille trois cent soixante-sept dollars et dix-sept cents (65 367,17 \$), le tout excluant les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte la soumission de Simetech séparée en un montant forfaitaire de trente-sept mille trois cent soixante-dix-sept dollars et dix-sept cents (37 377,17 \$) et en un montant de trois cent onze dollars (311 \$) par tonne métrique pour un estimé de quatre-vingt-dix (90) tonnes métriques, les dépenses forfaitaire et estimée s'additionnant pour un total de soixante-cinq mille trois cent soixante-sept dollars et dix-sept cents (65 367,17 \$), le tout excluant les taxes ;

QUE le surplus accumulé affecté à la vidange des boues soit utilisé pour couvrir une partie de la dépense.

2021-04-061

OCTROI DU CONTRAT DE FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS

CONSIDÉRANT la proposition de René Bastille pour les travaux de fauchage, laquelle inclut un gel du tarif horaire sur 3 ans ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de René Bastille pour effectuer le fauchage des bordures de chemins au montant de soixante-cinq

dollars (65 \$) de l'heure, excluant les taxes, pour les années 2021, 2022 et 2023.

2021-04-062

OCTROI DU CONTRAT DE BALAYAGE DES RUES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Tréma pour 2021, avec un tarif horaire de cent vingt-neuf dollars (129 \$) ou cent quarante-neuf dollars (149 \$), selon le camion utilisé, et des frais de pension de cent quarante dollars (140 \$).

2021-04-063

AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE POUR LES FÊTES DU 175^E ANNIVERSAIRE DE SAINTE-HÉLÈNE

CONSIDÉRANT que les célébrations pour les 175 ans de la paroisse de Sainte-Hélène devaient avoir lieu en 2021, mais qu'elles ont été remises en 2022 à cause de la COVID ;

CONSIDÉRANT que le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - Volet II Commémorations communautaires permet une demande d'aide financière pour chaque tranche de 25 ans ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska souhaite célébrer son histoire et son patrimoine ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Cédric Lauzon à déposer une demande au programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - Volet II Commémorations communautaires pour l'organisation des Fêtes du 175^e anniversaire de Sainte-Hélène.

2021-04-064

EMBAUCHE D'ANIMATRICES DE CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil autorise l'embauche de Madame Élodie Chamberland, de façon ponctuelle pour préparer la programmation du camp de jour, puis à temps plein durant 7 semaines.

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de trois animatrices pour le camp de jour, soit Mesdames Rosy Chamberland, Clara Lévesque et Alice Ouellet, durant 7 semaines.

2021-04-065

AFFECTATION D'UN MONTANT REÇU POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA COVID EN 2021

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a reçu du gouvernement du Québec, en 2020, un montant de quarante-cinq mille neuf cent soixante-et-un dollars (45 961 \$) pour les dépenses liées à la COVID ;

ATTENDU que des dépenses liées à la COVID sont prévues en 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal affecte à l'année 2021 la moitié de la somme reçue pour les dépenses liées à la COVID, soit un montant de vingt-deux mille neuf cent quatre-vingt dollars (22 980 \$).

2021-04-066

MATRICE GRAPHIQUE - ABONNEMENT ANNUEL ET MISE À JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Lévesque

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte les frais liés à la matrice graphique du Groupe de géomatique azimut, au montant de mille quatre cent quarante dollars (1 440 \$), excluant les taxes. Ce montant comprend l'abonnement annuel, la mise à jour du logiciel, ainsi que la diffusion intranet et Internet grand public. Des frais de soixante-quinze dollars (75 \$), excluant les taxes, s'ajouteront pour chaque mise à jour d'informations demandée par la municipalité, s'il y a lieu.

2021-04-067

ADHÉSION ANNUELLE À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT POUR 2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska accepte de renouveler l'adhésion annuelle à l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent (URLS) pour 2021-2022 et ce, au coût de cent dollars (100 \$).

2021-04-068

APPUI À L'INITIATIVE CITOYENNE MA PLACE AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT la pénurie de places en garderie au Québec et regroupant aujourd'hui des milliers de parents de partout dans la province ;

CONSIDÉRANT que des familles hélénoises nous ont fait part d'un besoin criant en la matière ;

CONSIDÉRANT que l'initiative citoyenne Ma Place au travail, issue du Bas-Saint-Laurent, propose de nombreuses solutions pour régler cette problématique ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'appuyer l'initiative citoyenne Ma Place au travail et d'envoyer la lettre qu'elle fournit ainsi que cette résolution à la députée de la circonscription Côte-du-Sud, Madame Marie-Ève Proulx, ainsi qu'à la FQM et aux autres municipalités du Kamouraska.

2021-04-069

DÉMISSION DE MAUDE PICHEREAU DE SON POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a remis le 18 mars une lettre de démission au conseil municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la démission de Madame Maude Pichereau à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

2021-04-070

DÉMISSION CÉDRIC LAUZON DE SON POSTE D'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET DE LOISIRS ET EMBAUCHE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT que Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a remis sa démission au conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Cédric Lauzon, agent de développement et de loisirs à la municipalité, accepte de prendre le poste de directeur général et secrétaire-trésorier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte la démission de Monsieur Cédric Lauzon à titre d'agent de développement et de loisirs et embauche ce dernier à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska. Le conseil municipal l'autorise à signer tous les effets bancaires et autres documents se rattachant à la tâche, à compter de son entrée en fonction.

QUE le conseil municipal autorise le maire, Madame Louise Hémond, à signer un contrat de travail avec le directeur général et secrétaire-trésorier.

2021-04-071

NOUVEAU SIGNATAIRE À LA CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST-DU-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, en date du 14 avril 2021 :

- Autorise Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer tout effet bancaire, document ou autre à la Caisse Desjardins Centre-Est-du-Kamouraska ;

- Autorise Monsieur Cédric Lauzon à signer la convention d'adhésion pour Accès D à la Caisse populaire Desjardins et à obtenir un code pour l'autorisation du paiement des factures et des remises gouvernementales.

2021-04-072

MODIFICATION DES DROITS D'ACCÈS POUR LES SERVICES EN LIGNE DU PORTAIL MUNICIPAL DU MAMH

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, à obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe afin de lui permettre d'utiliser les services en ligne du portail municipal du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à compter du 14 avril 2021.

2021-04-073

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE DE LA MUNICIPALITÉ

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska nomme Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, comme coordonnateur municipal de sécurité civile à compter du 14 avril 2021.

2021-04-074

AUTORISATION DE SIGNER LES DOCUMENTS REQUIS POUR L'INSCRIPTION À CLICÉQR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le nom de Madame Maude Pichereau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit retiré comme représentante autorisée et responsable des services électroniques dans ClicÉQR;

QUE Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit nommé, à compter du 14 avril 2021, représentant autorisé et également responsable des services dans ClicÉQR ;

QUE Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, à compter du 14 avril 2021, au nom de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, les documents requis pour l'inscription à clicÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin, en remplacement de Madame Maude Pichereau.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicÉQR.

2021-04-075

DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE le chargé de projet de la municipalité, Monsieur Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Paul Thériault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2021-04-076

DEMANDES DE COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Steeve Santerre
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil municipal accepte de remettre un don aux organismes suivants:

Les P'tits Gobe lait : **50 \$**

**RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DE DOSSIERS
MUNICIPAUX**

2021-04-077

DROIT D'USAGE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CITERNE

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska possède un terrain sur l'ancien lot 322 (identifier par le numéro de lot 5 170 184 depuis la rénovation cadastrale) cédé à titre gratuit en 1962 afin d'y construire une citerne, mais que ce lot n'a pas été arpenté et serait difficilement identifiable ;

ATTENDU QUE la Ferme Therian Enr. S.E.N.C cultive actuellement sur le lot 5 170 184 et a demandé au conseil de déplacer la zone de la citerne sur le lot 5 170 606, lequel lui appartient ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Kamouraska entend construire une citerne sur le lot 5 170 606;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Vital Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil accepte de défrayer les frais d'arpentage menant au droit d'usage pour la construction d'une citerne sur le lot 5 170 606. Les frais de notaire seront assumés par le propriétaire du dit lot soit la Ferme Therian Enr. S.E.N.C. ;

QUE la municipalité cède à titre gratuit le lot 5 170 184 à la ferme Therian Enr S.E.N.C. en échange du droit d'usage qui lui est consentit sur le lot 5 170 606.

2021-04-078

APPROBATION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à en faire les paiements :

- Liste des incompressibles :	7 169,56 \$
- Liste des comptes à payer :	50 847,07 \$
- Salaires et allocations de dépenses de mars 2021 :	<u>24 447,48 \$</u>
TOTAL :	82 464,11 \$

Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et des incompressibles est disponible, sur demande seulement, au bureau municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, Cédric Lauzon, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires décrits dans la liste du mois de mars 2021.

Directeur général et secrétaire-trésorier

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-04-079

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Marc Landry

Et résolu à l'unanimité, la clôture et la levée de la séance à 21 h 26.

Signature du procès-verbal :

Louise Hémond
Maire

Cédric Lauzon
Directeur général et secrétaire-trésorier

Note :

« Je, Louise Hémond, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire